

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 MARS 2023 A 19 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-FEYRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck RÉJAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2023.

Présents : Franck RÉJAUD, Isabelle GASPARD, Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, Jean-Luc MARTIAL, Patricia GODARD, Philippe SLAOUTI, Isabelle PÉNICAUD, Didier PRIVAT, Jeanne GOUBA-LEYRAT, Kévin PHILIPPON, Marie-Madeleine CORNIÈRES, Fabien DEVILLECHABROLLE, Carine BROUTÉ, Thierry VIEIRA, Jean-Claude SOUTHON, Hélène MAZURE, Yannick PILIPOVIC.

Absents excusés : Pierre AUGER donne pouvoir à Isabelle GASPARD, Christophe BANTING donne pouvoir à Patricia GODARD.

Secrétaire de séance : Carine BROUTE.

Quorum : 10 (atteint)

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du Procès-verbal du 6 février 2023
2. Informations du Conseil municipal dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. Débat sur les orientations budgétaires 2023
4. Signature d'une convention de mise à disposition de terrain forestier pour la création d'un îlot d'avenir
5. Demande de fonds de concours pour les travaux de réhabilitation et extension des vestiaires du stade
6. Signature des conventions avec les bureaux d'études pour la réhabilitation et extension des vestiaires du stade
7. Motion contre la carte scolaire.

1. Approbation du procès-verbal du 6 février 2023

Adopté à l'unanimité (4 abstentions, Marie-Madeleine CORNIÈRES, Yannick PILIPOVIC, Hélène MAZURE, Carine BROUTÉ, absents lors du Conseil municipal du 6 février 2023)

Arrivée de Philippe SLAOUTI à 19 h 41.

2. Informations du Conseil municipal

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT, les décisions suivantes ont été prises :

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension des vestiaires du stade

Considérant la notification du marché le 1^{er} septembre 2020 à la SPIRALE 23, architecte pour un montant HT de 28 350.00 € ; il a été procédé à un avenant en plus-value de 5 775 € HT conformément à l'Avant-Projet Détaillé ;

En conséquence, le montant du marché est ainsi porté à la somme de 34 125 € HT, soit un écart arrondi de + 20.37% par rapport au marché initial.

Franck RÉJAUD : Le projet de réhabilitation et d'extension des vestiaires du stade avance. La consultation des entreprises est en cours.

3. Débat sur les orientations budgétaires 2023

Conformément à l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 20 du règlement du Conseil municipal,

Franck RÉJAUD présente le rapport qui est en annexe.

Franck RÉJAUD : Nous bénéficions d'une dynamique des bases fiscales en raison des nombreuses nouvelles constructions mais le nouveau PLU et l'obligation de réduire les surfaces constructibles va freiner cet effet ainsi que le schéma régional qui doit répondre à la loi climat et résilience qui vise zéro nouvelle artificialisation.

Philippe SLAOUTI : En Creuse, nous n'avons pas de pression immobilière contrairement aux grandes villes.

Marie-Madeleine CORNIÈRES : Je ne suis pas d'accord. Les centres villes (Guéret, Aubusson) sont laissés à l'abandon car les nouveaux habitants construisent en périphérie.

Yannick PILIPOVIC : Il y a une donnée nationale qui est significative : tous les 10 ans on consomme l'équivalent d'un département de terres agricoles.

Franck RÉJAUD : Il faut apporter une petite modification au montant inscrit sur la ligne « attribution de compensation de la taxe professionnelle ». Ce ne sera pas 119 mais 123.

Marie-Madeleine CORNIÈRES : Concernant les autres charges, il y a une augmentation, quel en est le motif ?

Franck RÉJAUD : Tout d'abord, du fait du passage à la nomenclature M57, certaines dépenses ont changé de ligne budgétaire. Nous avons le phénomène post covid : l'activité des associations a repris et nous leur avons de nouveau versé des subventions. Il y a une augmentation de la prise en charge des repas à domicile ainsi que le remboursement des frais d'instruction à la CAGG des permis de construire.

Yannick PILIPOVIC : L'augmentation des permis de construire entraîne une augmentation des recettes deux ans après. Concernant l'entretien de la voirie, je vois une augmentation mais il n'y a rien de visible sur le terrain.

Franck RÉJAUD : En effet, les travaux financés sur 2022, seront, pour une partie, réalisés en 2023 avec ceux que nous allons programmer en 2023.

Jean-Luc MARTIAL : Nous avons réalisé la reprise de la chaussée de la route communale située derrière le garage RVI et une partie du point à temps. Evolis, qui a la compétence

pour les travaux de voirie, n'avait plus de chauffeur routier pour conduire les engins et n'a donc pas eu la possibilité de réaliser les travaux commandés.

Isabelle PÉNICAUD : *Concernant la formation des apprentis, est-il possible d'étudier le recours à l'apprentissage ?*

Franck RÉJAUD : *Ce recours peut être envisagé pour un remplacement de personnel et notamment pour former la relève lors des départs en retraite.*

Jeanne GOUBA-LEYRAT : *Il y a un grand déboisement sur la route forestière en direction de Savennes, est-ce un bois communal ou celui d'un particulier ?*

Franck RÉJAUD : *Il s'agit d'un bois communal appartenant à Sainte-Feyre. Effectivement, il y a eu une coupe rase. L'objectif de l'ONF n'est pas de faire des coupes rases mais certaines parcelles ne peuvent pas y échapper car la régénération naturelle n'y est pas possible et les bois plantés il y a 30 ans, arrivent à maturité tous en même temps. C'est pour éviter cette situation, que les nouvelles plantations seront variées.*

Franck RÉJAUD : *Compte tenu de la diminution du remboursement de la dette, nous pouvons envisager la construction d'une nouvelle salle des fêtes. Les échanges que nous avons eu avec l'ABF nous permettent de situer son emplacement sur le parking haut du gymnase, celui-ci étant en dehors du cône de vue du château.*

Marie-Madeleine CORNIÈRES : *Il n'y a pas d'autres lieux possibles ?*

Franck RÉJAUD : *La commune avait acheté le « pré Cassier » mais il ne sera pas constructible dans le futur PLU et il y a un problème de sécurité pour son accessibilité. Près du stade ? il y a également un problème de sécurité du fait de la proximité de la voie ferrée et nous sommes très proche des habitations.*

Marie-Madeleine CORNIÈRES : *Il faudra une collaboration très proche des associations pour créer cette salle polyvalente.*

Isabelle PÉNICAUD : *Il faudra penser un bâtiment auto-suffisant qui s'en approche.*

Yannick PILIPOVIC : *La taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourrait être accentuée.*

Franck RÉJAUD : *Il y a peu de résidences secondaires sur la commune. Il reste un lot à vendre, pour autant, il faut se poser la question de la clôture du budget « Cher de Lu 3 ». Cette clôture ne signifie pas qu'il ne sera pas possible de vendre cette parcelle ni que nous ne pourrions pas réaliser l'aménagement des trottoirs.*

Marie-Madeleine CORNIÈRES : *Pendant le temps des travaux sur les vestiaires du stade, est-ce possible de louer des Algéco ?*

Franck RÉJAUD : *Ce n'est pas prévu pour le moment.*

Yannick PILIPOVIC : *Je m'interroge sur l'épargne nette prévue en 2025.*

Franck RÉJAUD : *Elle suit l'évolution des recettes et notamment les coupes de bois.*

Le conseil,

- Après avoir pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires 2023
- Après avoir entendu les précisions et explications fournies par le Maire,
- Après en avoir délibéré,

PREND acte que le débat portant sur les orientations budgétaires 2023 s'est tenu en séance.

4. Signature d'une convention de mise à disposition de terrain forestier pour la création d'un îlot d'avenir.

Depuis plusieurs années, les évolutions climatiques rendent les forêts de plus en plus vulnérables et multiplient les épisodes à risque (sécheresses, attaques de ravageurs, incendies, tempêtes, érosion). Les forêts sont porteuses de solutions face au changement climatique, et dans le même temps doivent devenir des espaces de médiation avec la société.

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine a adopté en 2019, une feuille de route dédiée à la transition énergétique et écologique : Néo Terra.

Dans ce cadre, l'ONF est chargé de mettre en place un réseau régional de forêts pilotes qui ont vocation à devenir de véritables laboratoires catalysant l'innovation autour de plusieurs axes thématiques :

L'adaptation au changement climatique au travers de plantations tests de nouvelles essences ou de nouvelles provenances ;

L'option des fonctions sociales des forêts en créant des espaces de « médiation-expérimentation » ;

Le développement d'itinéraires sylvicoles plus résilients à haut potentiel de biodiversité comme l'expérimentation de forêts mélangées.

La forêt communale de Sainte-Feyre, d'une surface de 127 hectares, relève du régime forestier et, à ce titre est gérée par l'ONF.

Il est proposé à la commune de signer une convention afin de se coordonner avec l'ONF pour mettre en place cette démarche expérimentale sur la forêt communale.

Le projet comprend l'implantation de l'îlot d'avenir sur la parcelle forestière 4(A), pour une surface prévisionnelle de 2 ha, reboisé en douglas vert en provenance de Californie.

La phase 1 estimée à 7 300 € HT, comprenant les travaux de préparation des sols avant plantations, la fourniture des plans et leur mise en place, sera financée par le Conseil Régional et l'ONF.

La phase 2, comprenant la réalisation de dégagements de la plantation jusqu'à l'atteinte d'une hauteur de 3 mètres, l'application de répulsif gibier et la fourniture et la mise en place de plants en regarnis si nécessaire, sera prise en charge par la commune. Elle est estimée à 3 100 € HT pour le suivi pendant 5 ans hors regarnis éventuels.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention dont la durée est de 5 ans.

Décision : Accord unanime.

5. Vestiaires du stade – demande de Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Le dossier de réhabilitation et d'extension des vestiaires du stade avance.

Certains financements sont actés mais d'autres sont à re solliciter.

L'Agence Nationale du Sport accompagne le projet financièrement à raison de 20 000 €.

Une demande de DETR a été déposée au titre de l'année 2023 et l'enveloppe n'est pas encore attribuée.

La commune peut également bénéficier de Fonds de Concours attribué par la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander un Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à raison de 15 000 €
- d'approuver le plan de financement ;
- le coût d'objectif des travaux est estimé à 377 1852.98 € HT.

Son financement serait le suivant :

BESOINS		RESSOURCES		
Maîtrise d'œuvre	34 125.00 €	Agence Nationale du Sport	6.71 %	20 000.00 €
Publications, contrôle technique, SPS et différents diagnostics	8 057.98 €	Fonds de concours CAGG	5.03 %	15 000.00 €
Travaux	335 000.00 €	DETR 2023	40.00 %	150 873.19 €
		TOTAL SUBVENTIONS		185 873.19 €
		Autofinancement		191 309.79 €
TOTAL	377 182.98 €	TOTAL		377 182.98 €

Décision : Accord unanime.

6. Signature des conventions avec les bureaux d'études pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade

Suite à la consultation des bureaux d'études pour le contrôle technique de la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade, le bureau Qualiconsult de Limoges a proposé la meilleure offre dont le montant s'élève à 2 985.00 € HT auxquels s'ajoutent 225.00 € HT pour l'attestation finale d'accessibilité.

Concernant la mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé, c'est également le bureau Qualiconsult de Limoges qui a fait la meilleure offre qui s'élève à 1 784.00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir.

Décision : accord unanime.

Départ de Jean-Luc MARTIAL à 21 h 37

7. Motion contre la carte scolaire

Considérant que 41 postes d'enseignant seraient supprimés en Limousin à la prochaine rentrée scolaire dont 23 postes de professeur des écoles, que la Creuse perdrait 5 postes dans le premier degré ;

Considérant qu'en 2018 et à nouveau en 2022, le ministre de l'Education nationale a déclaré solennellement que l'Etat aura « une vision pour les écoles et les collèges situés en milieu rural » et qu'il consacrera en 2023 des moyens à la réussite éducative et à l'innovation pédagogique en milieu rural dans le cadre de la refonte de la carte des zones d'éducation prioritaire (ZEP) ;

Considérant que dès 2019 a pris fin le « protocole ruralité » qui empêchait de retirer à la Creuse des postes d'enseignants, que depuis lors aucune politique concertée de prospective ou d'innovation partagée n'a été mise en œuvre dans la Creuse afin de prévenir et de tirer les conséquences de l'effacement du service public de l'éducation dans le département ;

Le Conseil municipal de Sainte-Feyre, à l'unanimité, s'indigne des possibles fermetures de classes sur le département et demande à M. le ministre de l'Education nationale :

- de doter le département de la Creuse à la rentrée 2023 des moyens indispensables à la grande ruralité et donc à la formation de sa jeunesse ;
- d'y rétablir les moyens humains de l'Education nationale afin d'interrompre le cercle vicieux : chute démographique - affaiblissement du service public - baisse d'attractivité - désertification – démedicalisation et déqualification territoriale ;
- d'assurer à la prochaine rentrée scolaire un service de remplacement dans le premier degré adapté aux besoins d'un enseignement de qualité pour tous nos enfants ;
- de participer à la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation rurale par l'école, par exemple en corrigeant le critère peu adapté de « taux d'encadrement départemental » des élèves par celui de « taux de pauvreté parental et d'éloignement géographique des élèves pour accéder au service public de l'éducation ».

Séance levée à 21 h 47